



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2017

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                      Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                      Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2017
2. Révision du Plan directeur cantonal 2030 : résolution
3. Transformation de la mairie : suivi
4. Jardin d'enfants
5. Communications de l'exécutif
6. Divers

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2017

Une modification ayant été apportée au tableau de la délibération relative aux crédits budgétaires supplémentaires, le procès-verbal de la séance du 8 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

#### 2. Révision du Plan directeur cantonal 2030 : résolution

En préambule, Andreea Capitanescu Benetti souhaite remercier le maire et Catherine Koumrouyan pour leur contribution utile à la compréhension du dossier et à la rédaction de la résolution par la commission. Elle précise que le texte est conçu en deux parties distinctes : la première fait état des constats d'une dégradation des conditions de vie dans la Champagne ; la seconde interpelle sur les améliorations propres à corriger les effets négatifs en termes de mobilité, principal problème qu'il est indispensable de reprendre dans le PDC30. Ensuite, la résolution détaille différentes erreurs constatées dans le projet pour Laconnex.

La résolution porte sur les deux sujets à adopter : le concept de plan directeur et le schéma. Le préavis communal est volontairement défavorable afin d'assurer que toute l'attention soit donnée à nos demandes par le canton.



Stéphane Grobety ajoute que deux éléments ont basé la rédaction d'un avis négatif de la commission : les inconvénients directs du développement cantonal pour lesquels les solutions proposées ne sont pas satisfaisantes et la vision de l'Etat sur l'accroissement de la population qui n'est pas partagée.

Hubert Dethurens indique également qu'une proposition de résolution a été rédigée en commun par certaines communes de la Champagne qui l'ont ensuite adaptée à leur propre situation. Ainsi, la résolution de Laconnex ne fait pas référence à la question des SDA que le maire a souhaitée enlever estimant que les dispositions prévues étaient correctes (10 ha prévus pour les villages).

Plusieurs conseillers/ères abondent sur l'importance de mettre en avant dans la résolution notre inquiétude quant aux scénarii d'augmentation de la population (qui est souhaitée modérée) et à la bonne gouvernance politique en la matière. Il est à espérer que de nombreuses communes feront de même.

### **Résolution relative à la révision du Plan directeur cantonal 2030 et au projet de schéma directeur cantonal**

Vu la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 09 février 2017 concernant la consultation des communes sur le projet de révision du Plan directeur cantonal 2030,

Vu la résolution adoptée par le conseil municipal en séance du 12 décembre 2011, préavisant défavorablement le projet de Plan directeur cantonal lors de la consultation 2011,

vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune,

vu les travaux de la commission et le rapport établi par ladite commission,

vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

### **D E C I D E**

#### **De préavisier défavorablement la première révision du Plan directeur cantonal 2030 et le schéma directeur cantonal**

Malgré les remarques exprimées lors de la consultation des communes en 2011, la région de la Champagne demeure une grande perdante d'un développement déséquilibré dans la partie sud du territoire cantonal.

Les orientations stratégiques qui sous-tendent le dimensionnement de la zone à bâtir, ainsi que son extension sur la zone agricole, procèdent d'une logique quantitative linéaire qui n'est nullement compatible avec un développement durable et harmonieux du canton. Le projet du Grand Genève vise à étendre les limites territoriales cantonales en englobant l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cependant, les cadres institutionnels, politiques et économiques extrêmement différents entre Genève et la France conduisent de fait au maintien de frontières fortes entre nos deux territoires. En conséquence, au lieu d'un Grand Genève équilibré avec de véritables pôles répartis sur l'ensemble du territoire transfrontalier subsiste UNE Grande Genève qui rayonne au centre et éclipse le reste du territoire au risque d'imploser.



Au centre du plan directeur cantonal 2030 est exprimée la volonté d'absorber une croissance démographique excessive en favorisant les conditions cadres nécessaires au renforcement de l'attractivité économique du canton. Hélas, cet objectif, qui n'est pas partagé par la population, se soucie bien peu de veiller à préserver la qualité de vie des habitants qui se dégrade rapidement depuis plusieurs années.

Ainsi, les communes de la Champagne déplorent une péjoration manifeste et sensible des conditions prévalant dans la région Rhône-Arve du canton. Cette dégradation se traduit par les constats suivants :

- Le trafic de transit croissant de manière exponentielle asphyxie nos villages, dont les voiries et le tissu bâti n'ont pas été conçus pour absorber un flux de véhicules en constante augmentation. Comparer ce trafic de 10'000 véhicules par jour dans un petit village à celui identique du pont multivoies du Mont-Blanc relève d'un mépris particulièrement déplacé de nos contextes ruraux dans lesquels l'aménagement des voiries est quasi impossible pour sécuriser la cohabitation entre les différents modes de mobilité.
- Nos campagnes et nos paysages sont défigurés, comme nulle part ailleurs dans le canton, par les multiples plans d'extraction de graviers, d'installations de retraitement des déchets minéraux ainsi que de décharges. En outre, ces activités et le trafic de camions qu'elles génèrent détériorent la qualité de l'air, endommagent les chaussées et occasionnent des nuisances sonores non négligeables.
- Le trafic aérien, qui survole à faible altitude certaines communes de la Champagne, a doublé depuis les années 2000 et l'accroissement des nuisances aujourd'hui engendrées est sans appel, bien que le cadastre du bruit de l'aéroport reste basé sur des données obsolètes qui rendent bien mal compte de la réalité actuelle. De même, les données relatives aux émissions du trafic aérien prises en compte dans le Plan climat cantonal de novembre 2015 sont manifestement biaisées : décréter que seulement 5% d'émissions sont générées par le trafic aérien dans le total du Bilan carbone, puisque seuls les voyageurs résidents genevois sont pris en compte, est faire preuve d'une mauvaise foi indubitable.

Que propose le Plan directeur cantonal 2030 pour pallier à ces constats négatifs : RIEN ! Bien au contraire, la dégradation des conditions de vie va s'amplifier. En effet, les développements urbains d'envergure majeure liés aux grands projets prévus sur les communes de Bernex et Confignon notamment, ainsi que l'extension de la ZYMEYSAYER, auront pour corollaire une intensification inéluctable du trafic de transit dans nos villages, en l'absence de politique de mobilité coordonnée.

**Aussi, nous exigeons que les mesures suivantes, propres à modérer et réorienter ce trafic à long terme, soient explicitement détaillées et programmées dans le PDCn2030, ainsi que reportées sur le schéma directeur cantonal :**

- La réalisation d'infrastructures de P+R en zone frontalière française plutôt qu'à Bernex ;
- La création de contournements des villages ;
- La création d'une nouvelle pénétrante cantonale en synergie avec le futur échangeur de Viry ;
- La concrétisation du nouveau boulevard des Abarois simultanément à la prolongation du tram à Vailly.

Outre l'insatisfaction de la commune de Laconnex quant à la prise en compte des problématiques évoquées ci-dessus pour l'ensemble de la Champagne, les remarques suivantes, qui concernent plus spécifiquement Laconnex, doivent être intégrées dans les fiches de mesures:

- *A07 – Optimiser la localisation des activités* : la commune de Laconnex n'est pas opposée à la création d'une petite zone artisanale à Eaumorte, pour autant qu'elle réponde à l'intercommunalité.



- *D01 – Mettre en œuvre une politique durable de gestion des eaux* : la mention d'un ouvrage de rétention à Laconnex doit être enlevée puisque cet ouvrage a déjà été réalisé.
- *D03 – Assurer un approvisionnement durable en matériaux minéraux de construction et gérer les déchets de chantier minéraux* : la commune de Laconnex a signifié son opposition à l'intégration du site de Chaterain-Les Mouilleuses dans le Plan directeur des décharges pour matériaux d'excavation, ayant déjà contribué amplement à offrir des sites de stockage dans les différentes gravières de son territoire, ainsi que dans le réaménagement du site des Allues. Si ce site est maintenu, la commune s'opposera à toute demande d'autorisation d'exploiter ce secteur.
- *D06 – Gérer et valoriser les déchets* : la recherche d'alternatives au stockage doit explicitement être incluse dans les mesures de mise en œuvre des investigations pour assurer à long terme le stockage des mâchefers, ainsi que la loi le stipule.

La mise en conformité d'une installation de traitement et de recyclage des déchets minéraux de chantier (commune d'Avusy) par une modification des limites de zone est indiquée comme étant réglée, ce qui n'est pas correct. La mention doit donc être modifiée, et le projet retiré des cartes n° 10 et 11.

- *Carte no 5 – Préserver et mettre en valeur le patrimoine* : la commune de Laconnex figure sous la légende des plans de site en procédure d'adoption. Le plan de site communal ayant été adopté par le Conseil d'Etat le 24 juillet 2013, la carte doit refléter la légende pour la zone 4BP.

### **Schéma directeur cantonal**

La commune de Laconnex s'oppose au schéma pour les raisons suivantes :

- Le schéma est la traduction du concept de l'aménagement cantonal auquel la commune est défavorable.
- La mention d'une infrastructure de recyclage des déchets minéraux de chantier sur la commune d'Avusy est erronée et devrait être enlevée.
- L'extension de la zone sportive de Laconnex, prévue dans l'exposé des motifs du plan de site communal, et indiquée sur la carte n° 3 – Espaces verts et publics du projet de PDCn30, ne figure pas sur le schéma et devrait être ajoutée.

La résolution est adoptée par 9 voix, soit à l'unanimité des présents.

### **3. Transformation de la mairie : suivi**

Le maire informe que, suite à la visite du bâtiment par la CMNS, cette dernière nous a transmis un premier avis plutôt favorable, notamment en ce qui concerne la deuxième ouverture de la façade. Par contre, la CMNS émet des doutes sur l'isolation intérieure projetée. Cette position risque fort d'être contradictoire avec celle de l'Office cantonal de l'énergie et il appartiendra à l'Etat de trancher. Le concept énergétique est en cours d'être terminé. Hubert Dethurens ajoute encore que le pylône central dans la salle du rez risque de devoir être maintenu car il supporte la structure. L'autorisation de construire est espérée pour la fin de l'année.

Arrivée de Thierry Arn



#### 4. Jardin d'enfants

Le maire relate l'historique de la démission de l'ancien comité, souhaitée par la commune suite à différents manquements inquiétants constatés. Lors de la passation au nouveau comité, des écritures anormales ont été détectées dans les comptes ; aussi un audit par une société externe a été réalisé dont le rapport a été transmis pour avis au Service de surveillance des communes. Hubert Dethurens donne lecture du commentaire du SSCO et conclut qu'aucune faute grave ne pouvant être reprochée, malgré une utilisation indélicatement du compte bancaire de l'association, l'affaire en restera là. Il importe aujourd'hui de soutenir le nouveau comité qui paraît gérer avec sérieux les problèmes qu'il reste à régler.

Durant les dernières années, c'est Andreea Capitanescu Benetti qui a représenté la commune au sein du comité et elle souhaite être remplacée. Le maire la remercie vivement de son rôle actif dans l'association, en particulier durant ce semestre troublé de la vie du jardin d'enfants. Il rappelle que la fonction de la représentation communale a pour objectif de veiller en particulier aux finances de l'association, ainsi que de valider les décisions importantes. Dominique Pascual, présidente de la commission sociale prendra la relève et elle en est félicitée. La commune de Soral entend également faire un tournus dans sa représentation.

Bradley Stillwagon demande si les questions de personnel ont été réglées. Hubert Dethurens rapporte que des difficultés demeurent mais qu'une médiation sera organisée et qu'il appartiendra au nouveau comité de décider de ce qu'il convient de faire. Il relève néanmoins que la commune se réserve la possibilité de se retirer du jardin d'enfants si son fonctionnement n'est pas satisfaisant à terme.

Il précise finalement que l'Exécutif de Soral communiquera également ce soir en séance de conseil les différents éléments évoqués, mais à huis-clos.

#### 5. Communications de l'Exécutif

- ❖ *Cabanons* : le département de l'aménagement a réactivé le dossier, après l'avoir perdu 2 fois..., en écrivant à tous les propriétaires des parcelles concernées par les constructions illicites. Hubert Dethurens donne lecture de ce courrier. Jean Batardon, qui met un terrain à disposition depuis 28 ans, déplore que l'Etat ait laissé perdurer la situation pendant si longtemps car il est difficile maintenant de modifier la pratique. Si le maire comprend son argument, il insiste sur le fait que la loi doit être respectée par tous.
- ❖ *Route de Forestal* : un devis a été demandé à l'entreprise Colas afin de faire installer des potelets pliables le long de cette route pour empêcher que les véhicules n'abiment progressivement les bords. Hubert Dethurens rappelle que, si la commune n'entretient que très peu cette chaussée, c'est volontairement afin de décourager le trafic de transit.

Arrivée de Marc Dupraz



- ❖ *Route de la Paraille* : des travaux sont conduits actuellement par les SIG, au départ de Soral, pour poser une canalisation d'eau ; en parallèle, l'Etat a prévu un resurfaçage complet de la chaussée. Ce chantier devait être limité à une partie de cette route, mais finalement, il continuera au mois d'août jusqu'au croisement de la route de l'Eaumorte.

## 6. Divers

- ❖ *Rencontre avec le conseil municipal de Soral* : une soirée est prévue entre les deux conseils municipaux de Soral et Laconnex le jeudi 9 novembre. A confirmer.
- ❖ *Dates des séances du CM – 2<sup>ème</sup> semestre 2017* : 18 septembre, 16 octobre (présentation du budget 2018), 13 novembre (approbation du budget et repas communal), 11 décembre. Le repas de Noël des aînés se déroulera le dimanche 17 décembre et la fête de Noël des écoles le mardi 19.
- ❖ *Îlot croisement Paraille* : dans le cadre de la recherche de la commission des routes / parcs et promenades pour améliorer l'aspect de ce refuge central, Hubert Dethurens a fait la connaissance d'une artiste de Russin dont il a apprécié l'œuvre, Mme Sylvie Ramu, et il propose à Bradley Stillwagon de venir voir avec lui.
- ❖ *GAM* : pour répondre à une interpellation de Thierry Arn, Laurent Thévenoz confirme que le service adéquat de l'Etat a posé le matériel pour effectuer des relevés sonores.
- ❖ *Compagnie des pompiers* : Thierry Arn a le plaisir d'annoncer que la compagnie a passé avec succès l'inspection cantonale. Il a été fait remarquer toutefois que les pompiers devraient conduire le camion au minimum 5 heures par an.

## 7. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale